

2020

# Dispositif Régional d'Accession

La participation active des territoires dans le Projet de Performance de la  
FFGym

Xavier Baguelin – Kevinn Rabaud

2020

# Notre raison, notre ambition, notre devoir

- La FFGym, une fédération sportive olympique : ce qui nous distingue, nous caractérise et nous valorise.
- Une ambition légitime : la Haute Performance et les podiums olympiques
- Notre devoir est de créer les conditions pour que cette ambition se réalise





# Un constat sur le Haut-Niveau



- Un système qui doit s'interroger sur son efficacité
- Une gouvernance du sport qui change
- Des moyens qui diminuent
- La nécessité de se réinventer

2020

# Le club, cellule de base de la formation

- La FFGym, 1500 clubs répartis sur tout le territoire
- Le lieu de la découverte et de la fidélisation
- Des premiers pas de gymnastes, et le premier lieu de reconversion de l'athlète
- L'alimentation du dispositif de performance

**L'entraînement au sein des clubs de la Fédération est une étape fondatrice des résultats obtenus ultérieurement par les gymnastes français.**

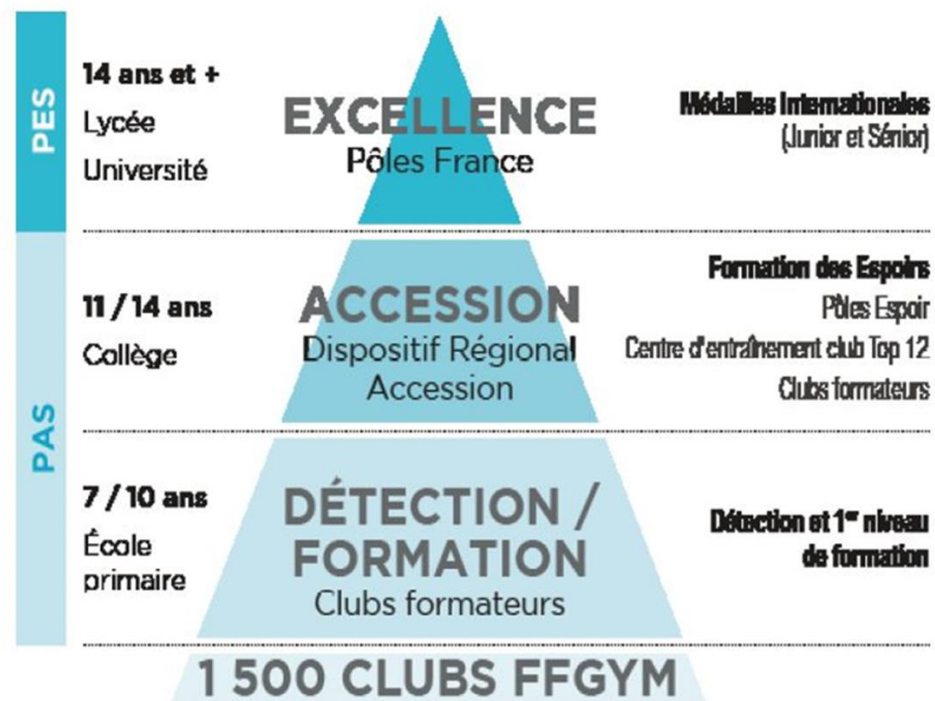


# Le Projet de Performance Fédéral

- Un Projet de Performance Fédéral (PPF), dispositif réglementaire, qui s'inscrit dans le projet global de la fédération.
- Un dispositif qui structure l'action des clubs et pôles pour accéder à la performance internationale dans l'ensemble des disciplines.
- Une organisation cohérente qui distingue :
  - **Programme d'Accession Sportive (PAS)** (détection/formation des jeunes talents sur le territoire),
  - **Programme d'Excellence sportive (PES)** (obtention de médailles seniors).

2020

## Les structures du PPF



03/02/2020



2020

## Les clubs formateurs

- Les clubs occupent une place déterminante dans la détection, l'orientation du jeune gymnaste et son accompagnement.
- Ils alimentent le dispositif de performance.
- Ils favorisent le renforcement de la culture de l'excellence.
- Ils sont les principaux lieux d'entraînement lors de la 1ère étape du parcours gymnique.



# Les clubs formateurs

- La qualité de club formateur est attribuée pour une discipline déterminée.
- La qualité de club formateur est attribuée pour une durée de 2 ans.
- La qualité de club formateur est attribuée à compter du 1er septembre suivant la demande.
- Les demandes doivent être déposées auprès du référent de la discipline au sein de la DTNe avant le 1er avril de la saison en cours.





# Les Pôles Espoirs et les centres d'entraînement du Top 12

- Tous ont un statut différent mais incorporés dans le dispositif régional (DRA).
- Les pôles Espoirs et les structures d'entraînement identifiées, doivent :
  - Offrir la possibilité d'entraînement supplémentaire ou complémentaire d'un club formateur de son territoire (*entraînements supplémentaires ou intégration pour certains de leurs gymnastes*),
  - Assurer la mise en place d'actions régionales en faveur de la détection et l'identification des talents. (*Regroupement ponctuel des clubs formateurs, stages régionaux pour l'élite régionale, etc....*)
  - Suivre les propositions d'intégration de gymnastes en pôle France souhaitées par la Direction Technique Nationale.



# Le rôle du DRA : L'articulation entre les structures

- Le Dispositif Régional d'Accession (DRA) est essentiel.
- Le projet HN de la région est nécessairement rédigé.
- Le responsable du DRA est le pilote de la politique HN de la région.
- Les responsables PAS disciplinaires organisent la mise en œuvre de la politique disciplinaire sur le territoire.
- Ils travaillent en relation étroite avec la Direction Technique Nationale, notamment les responsables PAS nationaux, les services fédéraux, les coordonnateurs de Pôle et les institutions du territoire.



# Le rôle du DRA : L'articulation entre les structures

- L'objectif est d'articuler les dynamiques régionales autour des 2 premières étapes de la formation (*Détection/Formation + Accession*) pour préparer les jeunes gymnastes à intégrer les Pôles France (*ou l'ensemble de la filière dans les disciplines ne disposant pas de Pôle*).
- Le DRA organise chaque structure d'entraînement (*Missions/âge*) pour garantir cohérence et complémentarité pour un maillage efficace sur tout le territoire.



2020

## Les points de vigilance

- L'évolution du financement des structures du PPF en questionne la pérennité.
- Il est important de repréciser les objectifs dévolus à chaque strate du PPF.
- Les clubs formateurs et les centres d'entraînement des clubs du top 12 sont désormais des structures incontournables du PPF et ont vocation à s'affirmer.
- Il convient de créer les conditions d'une cohérence verticale et horizontale dans le but d'une convergence vers la haute performance.



## Nos attentes

- La cohérence doit être verticale du niveau national au niveau local mais aussi horizontal sur tout le territoire mobilisant les clubs autour des clubs formateurs, des centres d'entraînement, des clubs du top 12 et des pôles espoirs ou pôles France.
- Le Projet de Performance Fédéral et les projets régionaux du haut niveau sont imbriqués.
- Il s'agit de favoriser l'inclusion par une démarche active de **rayonnement** des structures à leur niveau.

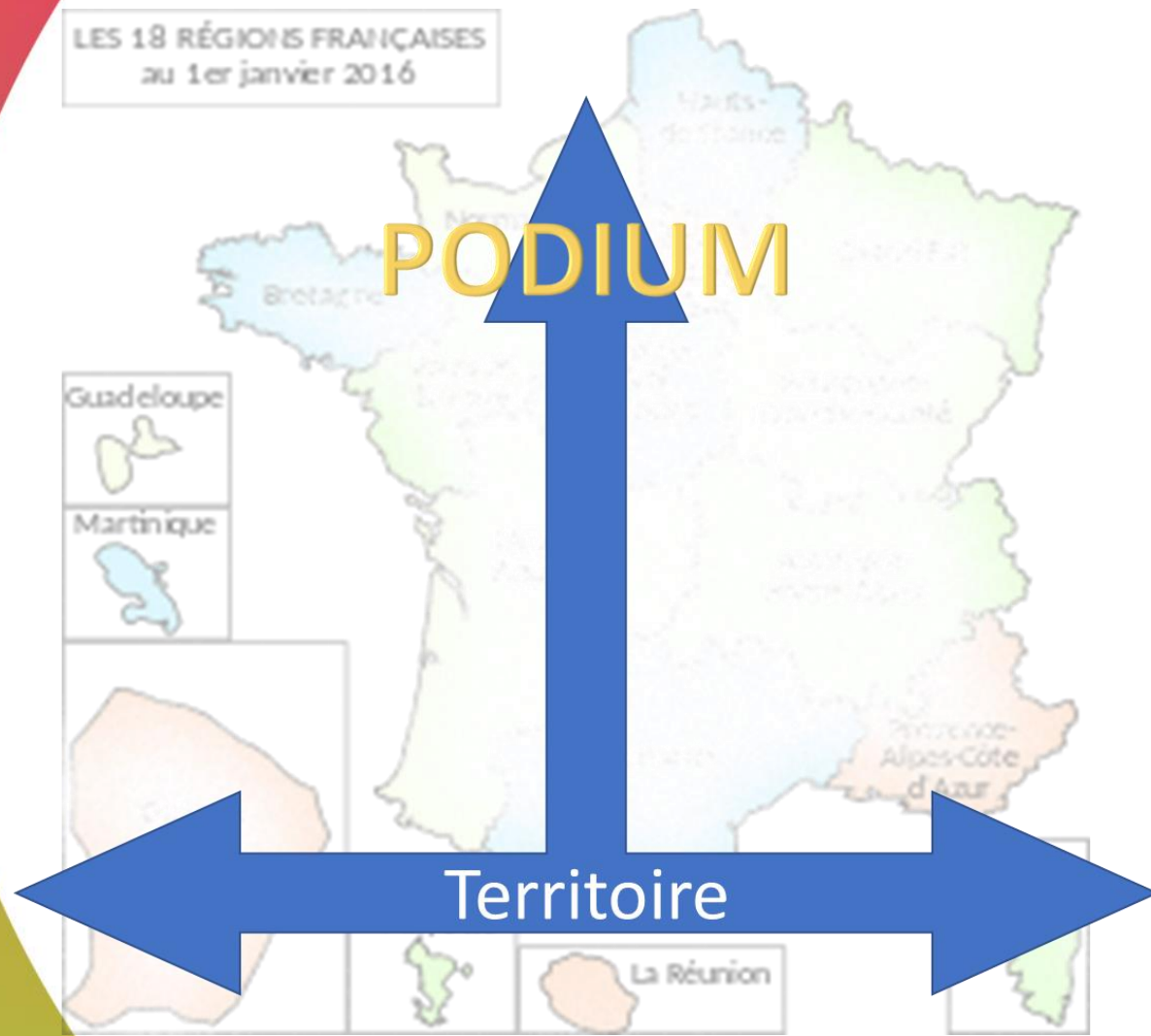


# Les opportunités : RER, RNE et clubs formateurs

- Les Revues d'Effectif Régionales et les Revues Nationales d'Effectif sont des temps d'évaluation de notre action commune qui nous renseigneront sur notre capacité à mobiliser le réseau du haut-niveau.
- Les nouvelles modalités pour accéder à la qualité de clubs formateurs sont autant d'opportunités pour accompagner nos clubs vers la montée en compétences attendue et améliorer notre maillage.

2020

LES 18 RÉGIONS FRANÇAISES  
au 1er janvier 2016



03/02/2020



# Conclusion

- Vous avez une place **particulière, incontournable et essentielle** dans notre filière de production de la Haute Performance.
- Vous avez la possibilité d'en être des maillons solides.
- Nos objectifs sont communs au service des Equipes de France.
- Notre dialogue doit être permanent.

**Nous réussirons ensemble**





ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT